

N° d'épreuve FFM.....	41	Organisateur
Moto-Club	MC Berchères les Pierres	
N° d'affiliation.....	0132	
Date	30 Avril et 1er Mai	
Lieu	28630 Berchères les Pierres	
Organisateur technique....	Alain BELLANGER	
Adresse	Circuit FFM de "La Garenne"	
E-mail	a.bellanger28@orange.fr	
Téléphone	06.14.30.48.72	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Daniel POURRIAU; Claude GERAY	Licence : 019995 011388
Président du Jury ou Arbitre*	André THOMAS	Licence : 053940
Membre du Jury	Denis DION	Licence : 056813
Membre du Jury	Alain BOUTROUX	Licence : 004944
Commissaire technique responsable	Voir désignation FFM	Licence :
Responsable du chronométrage	Voir Désignation FFM	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Critérium de Ligue	13 ans		125 2 temps à 650 4 temps	37 € y compris transpondeur
Championnat de Ligue OPEN	13 ans		125 2 temps à 650 4 temps	37 € y compris transpondeur
Trophée Grand Ouest Side Car	17 ans pilote 15 ans passager		350 cc 2 Temps a 1000cc 4 temps	35 € y compris transpondeur
Minicross	7ans	11 ans	65cc à 85cc	25 € y compris transpondeur

Engagement :
 Site internet : ffm.engage-sports.com
 Contact : **Alain BELLANGER**
 Adresse : **42 Rue des Carrières**
 Téléphone : **06.14.30.48.72**
 E-mail : a.bellanger28@orange.fr

Chronométrage :
 Location de transpondeur :
 oui non
 Tarif : **10 €**
 Caution : **200 €**

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus) non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical Docteur Michel VILLARET

Nombre de secouristes 30

Hôpital le plus proche Hôpital Louis Pasteur Le Coudray

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 10 minutes

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site Circuit FFM de "La Garenne"

Adresse Berchères les Pierres 28630

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1970 mètres

Largeur minimum de la piste 6 à 10 mètres

Largeur de la grille 40 mètres

Longueur de la ligne droite de départ 70 mètres

Nombre d'OCP* 32

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : 54

En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : 36

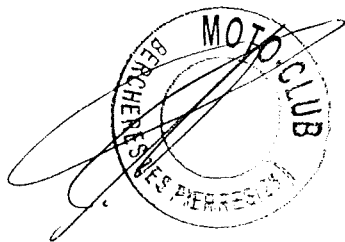
En manche : 30



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

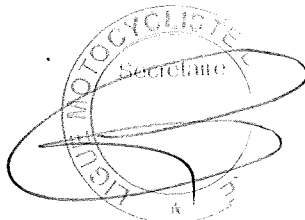
Visa du Moto-Club

Date : 22 Février 2016



Visa de la Ligue

Date : 1 MAR. 2016



Visa de la FFM

Date :

Numéro :